

Délibération n°2026/16

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu les statuts et le règlement intérieur en vigueur de l'établissement.

Objet : Budget rectificatif n°1 - 2026

Article 1 :

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 488,6 ETPT, dont 310 ETPT sous plafond d'emplois législatif
- 49 113 081 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 35 780 187 € personnel
 - 8 348 797 € fonctionnement et intervention
 - 4 984 097 € investissement
- 48 650 657€ de crédits de paiement dont :
 - 35 780 187 € personnel
 - 8 909 382 € fonctionnement et intervention
 - 3 961 088 € investissement
- 46 314 576 € de prévisions de recettes
- -2 336 082 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -2 596 724€ de variation de trésorerie
- -599 341 € de résultat patrimonial (déficit)
- 438 009 € de capacité d'autofinancement
- -1 335 527 € de prélèvement sur fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 17
Pouvoirs : 7

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0



Troyes, le 10 juillet 2026

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 10/07/2026

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 10/07/2026